



ACADÉMIE
D'AMIENS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



#SNU

**Vous avez des questions ?
Nous avons les réponses.**



QUESTIONS LES + FRÉQUENTES

Quelles sont les modalités pour faire le SNU ?

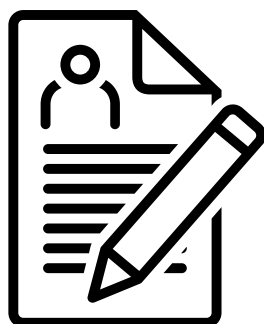


L'inscription au SNU est **gratuite**, pour participer aux séjours individuels, il faut avoir entre **15 et 17 ans** à la date du séjour de cohésion.

Pour les séjours Classes et Lycées Engagés (CLE), vous pourrez vous inscrire uniquement sur **sollicitation de votre établissement scolaire**.

Vous devez être disponible pendant les dates prévues **et l'intégralité du séjour**.

Est-ce que je peux m'inscrire avec des amis ou ma famille ?



Pour les séjours individuels, il n'est pas possible de s'inscrire en groupe. L'affectation s'effectue de façon aléatoire et il n'est pas possible de constituer des binômes ou équipes pour être affectés ensemble.

Pour les séjours CLE, vous partirez avec votre classe.

Est-ce que je peux participer à deux séjours en 2024 ?

Vous ne pouvez pas participer à deux séjours sur l'année 2024.

Si vous êtes déjà inscrit(e) dans une classe engagée, vous ne pourrez pas participer aux séjours de cohésion réalisés à titre individuel hors temps scolaire en 2024.

Si vous avez déjà créé un dossier d'inscription pour l'année 2024 et que vous êtes scolarisé(e) dans une classe engagée, ne vous désistez pas.

Parlez-en à votre référent de classe afin qu'il bascule votre dossier d'inscription sur votre classe engagée.



À quoi ressemble une journée type du séjour ?

- 1 Chaque journée débute par un réveil musculaire si aucune activité sportive n'est proposée dans la journée, ou directement par le lever des couleurs.
- 2 Dans la journée, vous participez à diverses activités en lien avec les thématiques ou modules obligatoires :
 - PSC1,
 - activités culturelles,
 - visites,
 - chantiers participatifs,
 - découverte de sports innovants,
 - ateliers et simulation de débats sur des enjeux de société (égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations, prévention des violences et lutte contre le harcèlement, etc..).
- 3 Chaque journée se termine par un temps de démocratie interne ou une veillée thématique. Des temps libres sont également prévus.

Toutes les activités du séjour de cohésion sont-elles obligatoires ?

La participation aux activités est obligatoire. Selon les thématiques, il est parfois possible de choisir entre différentes activités.

Les modalités de mise en œuvre des activités peuvent être adaptées pour assurer la bonne participation de tous les volontaires.

Combien de temps dure le séjour de cohésion ?



11 voire 12 jours.

Où se passe le séjour de cohésion ? Quand saurons-nous où nous partons ?

Le séjour de cohésion se déroule dans un centre d'accueil en dehors de votre département de résidence, sauf cas particulier. Vous pourrez prendre connaissance de votre lieu d'affectation quelques jours avant le départ sur **votre compte volontaire**.



Je ne suis pas sûr(e) d'être disponible, que faire ?

Pour des soucis d'organisation, il n'est pas possible de déroger aux dates prévues pour le séjour de cohésion. Assurez-vous d'être disponible le jour du départ et pendant l'intégralité du séjour.

Grâce aux nombreuses sessions proposées, il y a forcément une solution pour vous !

Qui assure l'encadrement pendant les séjours ?

Le centre est dirigé par un chef de centre et un ou deux adjoints en fonction de la taille du centre. La direction s'appuie sur des cadres spécialisés et notamment sur un référent sanitaire.

Vous êtes regroupés en maisonnées, directement encadrés par des tuteurs de maisonnée. Les maisonnées sont regroupées au sein de compagnies qui sont placées sous la responsabilité de cadres de compagnie.

Chargés de la supervision de la vie courante et de l'animation, les encadrants sont présents en permanence au sein du centre d'accueil et assureront à ce titre votre sécurité.

Tous les encadrants bénéficient d'une formation adaptée au séjour de cohésion et l'honorabilité de tous les encadrants est contrôlée avant leur entrée en fonction.

Les filles et les garçons sont-ils séparés ?



Les centres d'accueil sont mixtes, mais pas les dortoirs.

Pendant la journée, les jeunes sont regroupés en maisonnées mixtes de 10 jeunes encadrés par un tuteur.

Pourquoi les jeunes portent-ils une tenue commune ?



La tenue correspond à un principe de cohésion et contribue à développer un sentiment d'appartenance tout au long du séjour.

Est-ce que je rentrerai chez moi le week-end ?

Non, vous resterez dans le centre d'accueil durant les douze jours de la phase de cohésion, y compris le week-end.

Où puis-je me renseigner sur le séjour de cohésion ?

Pour toutes questions complémentaires relatives aux séjours individuels, n'hésitez pas à consulter la foire aux questions disponible sur :



le site internet
snu.gouv.fr

Vous pouvez également envoyer un message à l'adresse :



contact@snu.gouv.fr

Quand est-ce que je dois réaliser ma mission d'intérêt général ?



La mission est à réaliser dans l'année qui suit votre séjour de cohésion, hors temps scolaire. Elle peut être réalisée pendant les vacances ou non, de manière continue ou non, c'est à organiser en accord avec la structure d'accueil.

Comment trouver une mission d'intérêt général ?

Après le séjour, vous pourrez découvrir les missions disponibles près de chez vous via **votre compte volontaire SNU** ou mobiliser directement une structure de proximité sous réserve qu'elle soit éligible.

Vous pouvez aussi poursuivre votre engagement dans le cadre d'une phase d'engagement longue, au travers notamment d'un Service civique, des réserves, d'un volontariat international ou d'un engagement associatif.



Où puis-je me renseigner sur la phase 2 ?

Le séjour de cohésion sera l'occasion de vous sensibiliser à l'engagement et aux modalités de réalisation de la phase 2.

À l'issue du séjour de cohésion, vous serez en outre convié à un forum de l'engagement au cours duquel vous découvrirez les différents dispositifs d'engagement et échangerez avec des professionnels.

Si vous avez des questions en amont ou après ces temps d'échange, vous pouvez également consulter :



le site internet
et la base de connaissances
snu.gouv.fr



Si vous n'avez pas trouvé de réponse à votre question, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre référent SNU au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). Dans la Somme, il s'agit de :

Monsieur Patrick LOMBE-TAMBWE
Chef de projet SNU de la Somme



sdjes80-snu@ac-amiens.fr
patrick.lombe-tambwe@ac-amiens.fr



Pour
en savoir plus,
rendez-vous sur

snu.gouv.fr

#SNU2024

Retrouvez-nous sur
les réseaux sociaux !

